

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 février 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 23/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOUY

Présents : 8

**Présents :** Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Régine DE LUCA, Romain NOEL

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Emmanuel GHIOTTI par Michel PHILIP, Nathalie UBAUD par Régine DE LUCA

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Alexandre BORRELLY

**Secrétaire de séance:** Romain NOEL

**Objet: Budget Eau : vote du CA 2022. - DE\_2023\_007**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel PHILIP, Adjoint au Maire

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	75 249.69				75 249.69	
Opérations exercice	49 832.24	58 486.23	56 027.63	122 625.85	105 859.87	181 112.08
Total	125 081.93	58 486.23	56 027.63	122 625.85	181 109.56	181 112.08
Résultat de clôture	66 595.70			66 598.22		2.52
Restes à réaliser	<del>45 178.00</del> RF	<del>42 689.00</del>			45 178.00	42 689.00

Service de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/02/2023  
004-210402343-20230227-DE\_2023\_007-DE

Total cumulé	111 773.70	42 689.00		66 598.22	45 178.00	42 691.52
Résultat définitif	69 084.70			66 598.22	2 486.48	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Bernard RENOY



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2023
004-210402343-20230227-DE_2023_007-DE